



Délibération n° 08 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENEC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), .

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation – Nocturnes de Pignan 2015 – Tarification des verres.

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, Délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la troisième année, des marchés nocturnes tous les lundis des mois de juillet et août (sauf les 13 juillet et 17 août) et le 29 juin dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Les participants au marché pourront acheter un verre (avec logo de Pignan et des partenaires financeurs) et déguster 3 types de vins.

Afin de permettre cela, il convient d'en arrêter la tarification.

Celle-ci est fixée à un verre et trois dégustations pour 5 € (1,20 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron). Un verre seul sans dégustation sera vendu à 1 €.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animation le 22 janvier 2015.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 08/2015

Objet : Animation – Nocturnes de Pignan 2015 – Tarification des verres.

PREF 34
03-02-15

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs énoncés ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Votes : 28 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 22 janvier 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN